

CCAS - COMMUNE DE CHAUDEFONDS SUR LAYON

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Chaudefonds-sur-Layon, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BERLAND Yves, Président.

Date de convocation du CCAS 12/09/2018

Nombre de Conseillers en exercice 11

Nombre de Conseillers présents 8

PRESENTS : M BERLAND, M THIERRY, M. GASTÉ, Mme CHAUVIGNÉ, M. MONNIER, membres élus ; M ROBERT, Mme BABIN, Mme MERCIER membres désignés,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme JURET donne pouvoir à M. ROBERT, Mme MORON

ABSENTS : Mme CORNÉE

* * * * *

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

N'ayant pas de remarques particulières, le compte-rendu de la séance du 12 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

6/2017 - Choix du traiteur pour le repas des aînés

Monsieur le Président du Conseil d'administration cède la parole à M. GASTÉ concernant les devis reçus. Trois traiteurs ont répondu (Moulin du Savetier à Faye d'Anjou, Pascal HEDUIT à Rochefort sur Loire et Mets & Saveurs à Cantenay-Epinard) sur les sept traiteurs sollicités. Les membres du CCAS expriment leurs avis sur les menus proposés.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir *Mets & Secrets de Rochefort sur Loire* pour un prix de 26 € TTC/repas (pain, vaisselle et service de cuisine compris)

Le menu sera le suivant :

- *Ardoise apéritive : 1 canapé froid, 1 verrine et 1 toast chaud*
- *Œuf poché au vin d'Anjou, fondue de poireaux et sauce au tanin d'Anjou rouge*
- *Dos de cabillaud au beurre blanc « tagliatelles de légumes »*
- *Jambonnette de volaille farcie crémeux aux morilles « gratin de courgettes et Mini marmite de caviar d'aubergines »*
- *Duo de fromages et sa salade verte*
- *Impérial chocolat mandarine et sa crème anglaise*
- *café*

Pour accompagner le repas, Monsieur le Président demande à Monsieur GASTÉ de se charger des vins : un blanc sec pour l'entrée et le poisson, un vin rouge pour le plat et le fromage, et un Crémant brut rosé pour le dessert. L'apéritif qui sera servi sera une préparation de M. MONNIER (apéritif senteur rose). En outre, il revient à la commune de fournir l'alcool qui accompagnera la pause angevine.

Certains membres du CCAS font la remarque que le fromage de « chèvre » ne plait pas à tout le monde. Il sera demandé au traiteur de ne pas en mettre dans son « Duo de fromage ».

Organisation du repas

La liste des personnes à inviter a été validée comme convenu préalablement à cette réunion par un petit groupe de travail. Une mise à jour des personnes en maison de retraite est aussi faite.

L'envoi des invitations se fera au plus tard le mardi 25 septembre avec en indication un retour du coupon réponse au plus tard pour le vendredi 5 octobre.

Certaines personnes bien identifiées, seront contactées dans ce laps de temps par les membres du CCAS afin de les inviter à bien remplir leur « coupon réponse ».

Monsieur le Président vérifiera que la salle n'est pas réservée la veille (le 13 octobre 2018) pour permettre la décoration de la salle et une mise en place des tables, en épi, à partir de 16h00.

Le thème de la décoration sera « Les fruits », la couleur des nappes sera définie en conséquence. Pour la décoration il sera demandé de solliciter entre autre Monsieur FARDEAU Gabriel.

Il rappelle aussi que le service est assuré par les membres du CCAS. Comme les années précédentes, un bouquet de fleurs sera remis à la personne la plus âgée présente au repas ainsi qu'à la personne qui serait née le 14 octobre.

Monsieur le Président se chargera de contacter Messieurs MARCAIS pour l'animation.

Monsieur le Président rappelle que le menu sera illustré par des dessins faits par les enfants du Conseil municipal des enfants. 7 dessins ont été remis il sera fait 8 menus à partir de chacun d'eux (soit en tout 56 menus).

Questions diverses:

- Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une demande d'aide financière a été sollicitée par l'assistante sociale d'un jeune adulte résidant sur la commune. Monsieur X doit faire face à des difficultés financières. Il n'a plus de lien avec sa famille. Monsieur le Président indique qu'actuellement le règlement du CCAS ne prévoit pas d'aide. M.ROBERT intervient en indiquant que Familles Rurales propose des micro-crédits.
Monsieur le Président souhaite tout d'abord prendre contact et pourquoi pas rencontrer cet administré (accompagné si possible de 1 ou 2 membres du CCAS) afin d'évoquer la situation et l'éventuelle évolution de celle-ci, la demande d'aide datant de la mi-juin. A l'issue de cette entrevue (si il y a) et en fonction des besoins, des solutions lui seront proposées.
- Monsieur le Président informe le conseil des impayés EDF reçus en mairie.
- La prochaine réunion du Conseil d'administration du CCAS se tiendra le 28 novembre prochain à 18h30. A l'ordre du jour sera inscrite la distribution des colis de Noël.

N'ayant plus d'autres sujets à aborder, la séance est levée à 20h30.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Yves BERLAND		Angèle CORNÉE	Absente
Anthony THIERRY		Robert GASTÉ	
Philippe MONNIER		Elisabeth CHAUVIGNÉ	
Jean-Louis ROBERT		Claudine JURET	Absente excusée pourvoir à M.ROBERT
Catherine MORON	Absente excusée	Annie BABIN	
Jacqueline MERCIER			